

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1457

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 1ER TER

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« leur extension »

les mots :

« l'extension de ces modules ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel